



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL'AÏGO

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025

---

## PREAMBULE

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que les départements (article L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Le DOB concerne à la fois le budget principal et les budgets annexes.

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire. En aucun cas le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées.

La délibération du DOB, comme toutes les autres, doit être transmise au contrôle de légalité. De plus, l'EPCI doit transmettre la délibération et le rapport aux communes membres.

## Table des matières

PREAMBULE.....	1
PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL.....	3
A. Une économie française à la peine .....	3
B. Dans l'attente de la loi de finances pour 2025, la loi spéciale .....	6
PARTIE II : IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	8
PARTIE III : SITUATION FINANCIERE DE LA CCVA AU 31/12/2024.....	9
A. Exécution budgétaire 2024 .....	9
1. Les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes Petite enfance et Déchets.....	9
2. Les comptes administratifs 2024 des budgets annexes Tourisme et des zones (Triangle et Pechnauquié III).....	11
B. Les ratios financiers.....	13
1. La section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement .....	13
2. Les investissements et la dette .....	15
PARTIE IV : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2025 .....	18
A. Section de fonctionnement.....	18
1. Budget principal .....	18
2. Budget annexe Petite enfance.....	19
3. Budget annexe Déchets .....	19
4. Budget annexe Tourisme .....	20
5. Consolidation du budget principal et des budgets annexes Petite enfance et Déchets .....	21
B. Les investissements et la dette .....	22
1. Les investissements.....	22
2. La dette .....	22

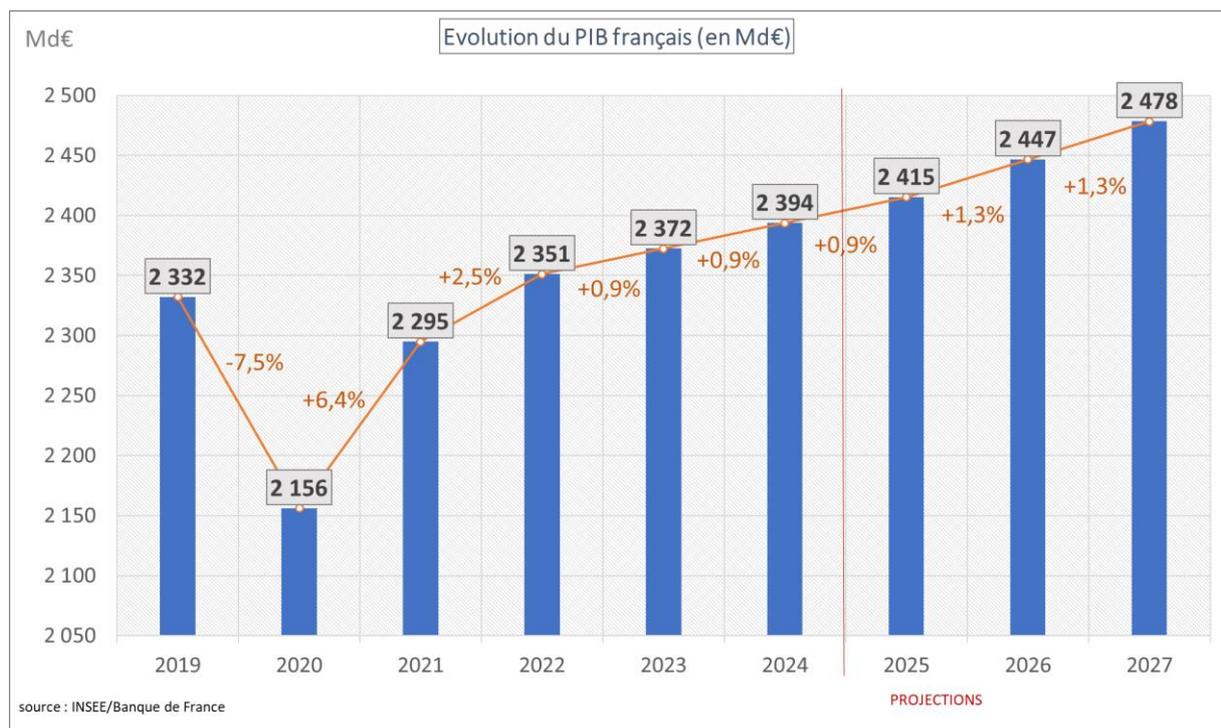
## PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

### A. Une économie française à la peine

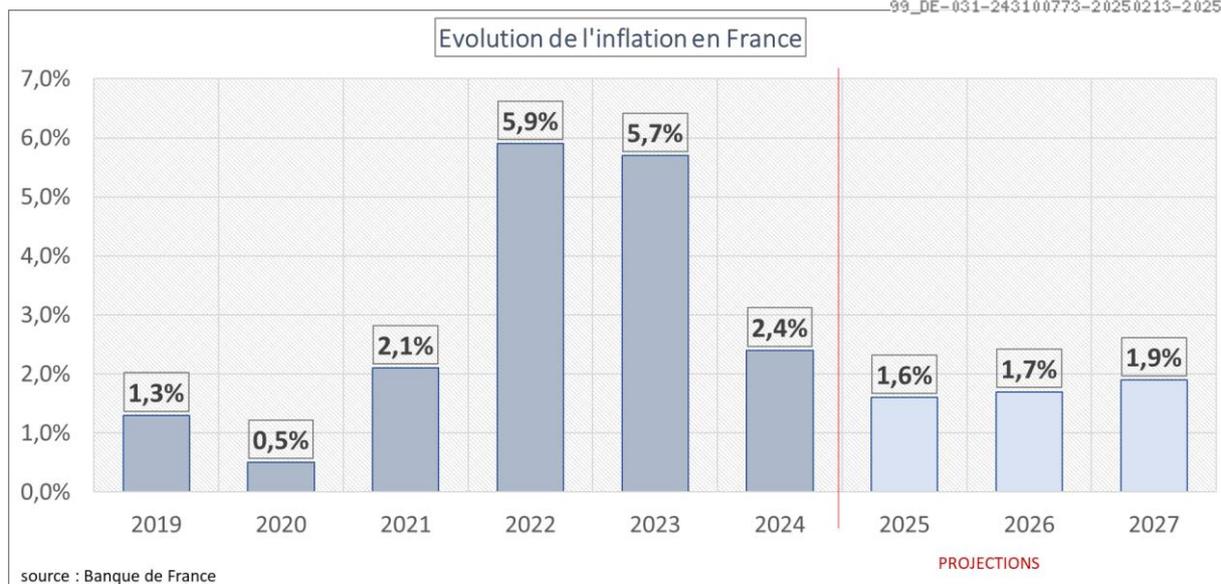
Selon les projections de l'OCDE, la croissance mondiale devrait afficher une hausse de +3,1% en 2024, tirée par les pays asiatiques et les Etats-Unis. La zone Euro, en revanche, reste en retrait avec une croissance inférieure à 1%, davantage impactée par la guerre russo-ukrainienne.

En France, l'activité a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux Jeux Olympiques de Paris permettant à la croissance française de se situer au niveau de la moyenne de la Zone Euro.

Les prévisions de la Banque de France laisse entrevoir une croissance proche de 1% par an sur les prochaines années.



L'année 2023 a été marquée par un niveau d'inflation élevé (+5,7%). En revanche, l'indice des prix à la consommation affiche une hausse modérée en 2024, conséquence des politiques monétaires restrictives (hausse des taux d'intérêts). Face aux projections de l'inflation pour les années à venir (entre 1,6% et 1,9%), les banques centrales, dont la BCE, ont débuté une baisse de leur taux directeurs pour éviter un ralentissement trop important de l'économie.



L'économie française est également marquée en 2024 par une instabilité politique qui perdure en ce début d'année 2025.

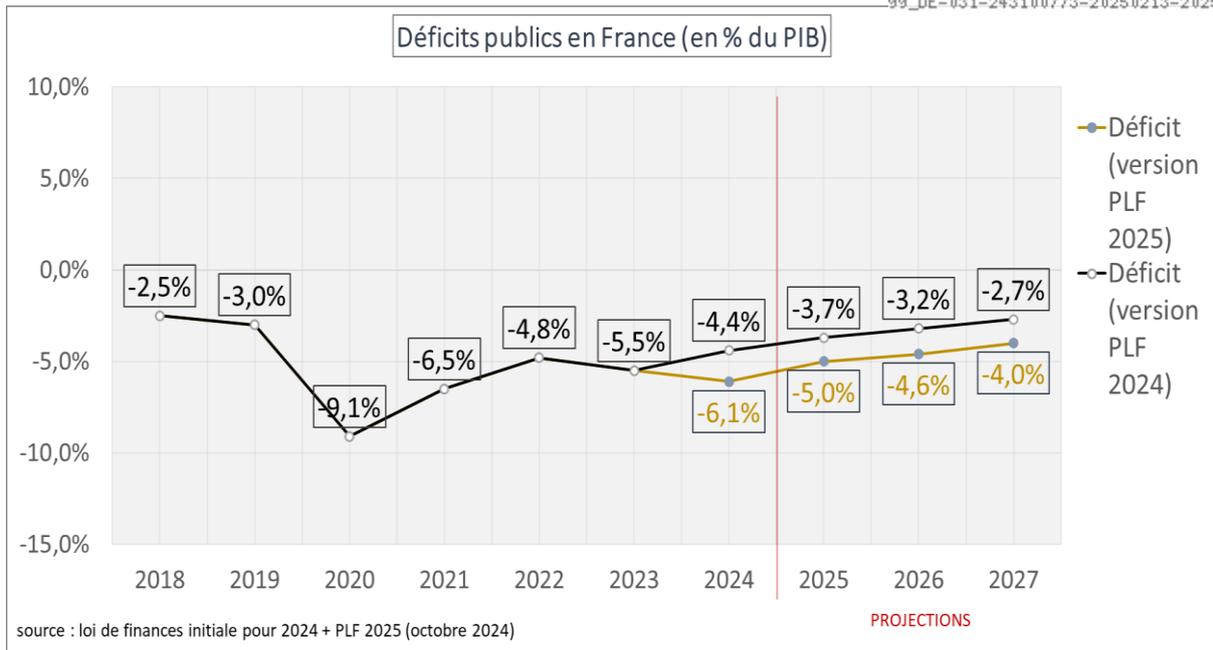
Les élections législatives anticipées ont rebattu les cartes à l'Assemblée Nationale. Aucune majorité claire ne se dessine, compliquant la formation d'un Gouvernement durable.

Quelques mois après sa nomination et suite à une motion de censure votée par l'Assemblée, le Gouvernement Barnier a dû démissionner et la loi de finances pour 2025 n'a pu être adoptée.

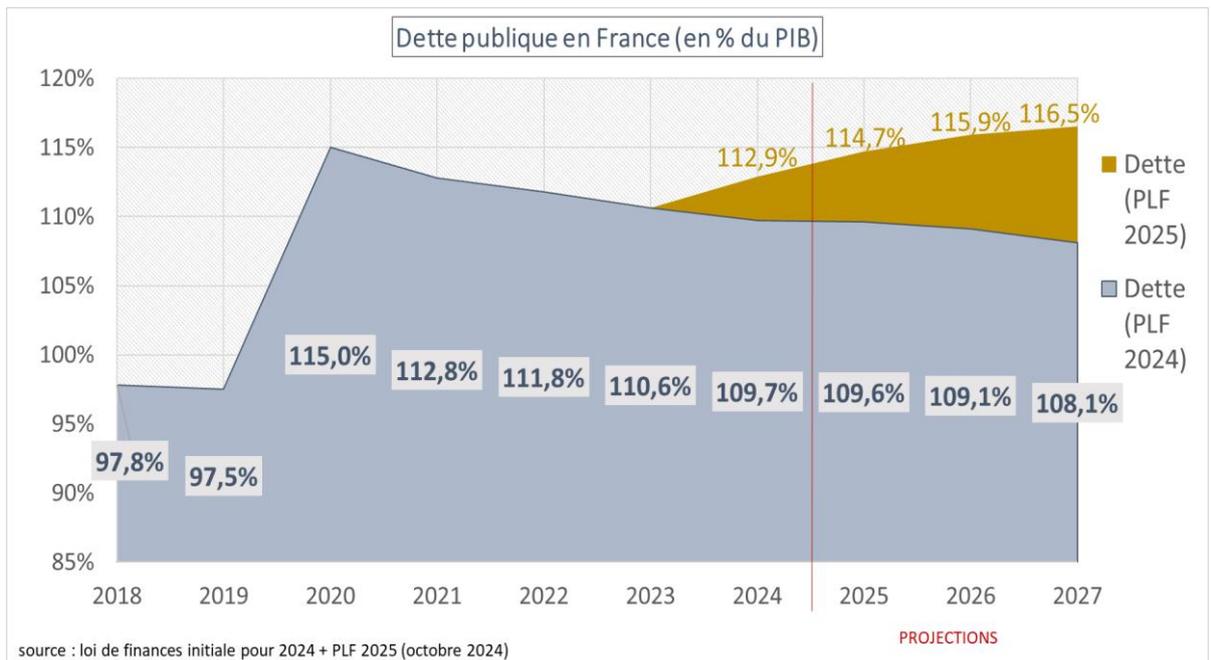
Cette instabilité politique nationale a aussi mis en avant la situation préoccupante des comptes publics.

La France, affichant un déficit et une dette publics dégradés depuis quelques années par rapport à d'autres pays de l'OCDE, a vu ses ratios se détériorer fortement depuis la crise du Covid. L'année 2024 marque un pas de plus dans cette dégradation avec une trajectoire des finances publiques inquiétante.

Le déficit public 2024, initialement prévu à -4,4% du PIB atteint finalement -6,1% du PIB et l'objectif des -3% du PIB, prévu l'an dernier à horizon 2027 et repoussé au moins à 2029.



La trajectoire de la dette publique est également dégradée. Présentée en trajectoire descendante lors de l'adoption du PLF 2024, elle devrait finalement continuer à progresser et atteindre en 2027 116,5% (un niveau plus élevé qu'en 2020, au plus fort de la crise sanitaire).



## B. Dans l'attente de la loi de finances pour 2025, la loi spéciale

Devant le refus de l'Assemblée Nationale de voter le projet de loi de finances pour 2025, le Gouvernement s'est vu contraint de déposer un projet de loi spéciale.

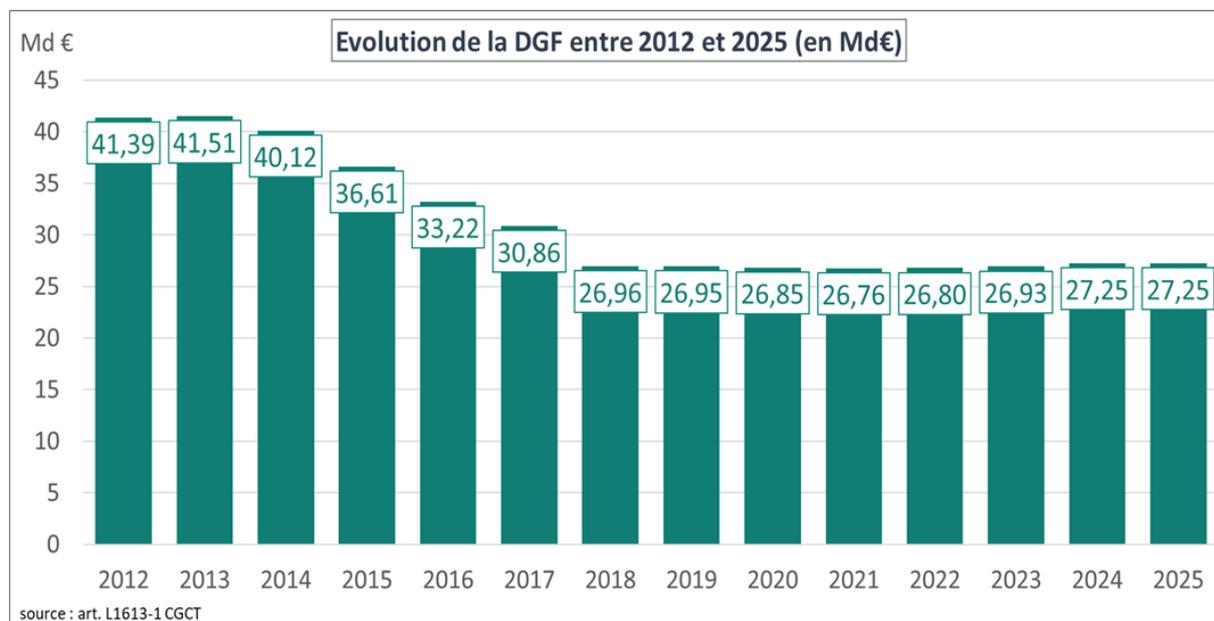
Cette loi, promulguée le 20 décembre 2024, ne vient pas remplacer la loi de finances pour 2025 mais seulement permettre la gestion d'une situation exceptionnelle jusqu'à l'adoption d'une loi de finances initiale, normalement au premier trimestre 2025.

Ce dispositif législatif, prévu par la Constitution et la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est strictement circonscrit. Elle contient trois articles :

- Article 1<sup>er</sup> : autorisation de l'Etat à percevoir les impôts existants. Il reconduit également les prélèvements sur recettes à destination des collectivités locales et de l'Union européenne ;
- Articles 2 et 3 : autorisation de l'Etat et des organismes de sécurité sociale à emprunter.

En complément, le Gouvernement a pris un décret ouvrant les crédits nécessaires aux dépenses essentielles, dans la limite des crédits ouverts par la loi de finances pour 2024.

Pour 2025 et dans l'attente des dispositions de la loi de finances pour 2025, le montant de la dotation globale de fonctionnement est identique à celui de 2024.



Les annonces du Gouvernement vont néanmoins dans le sens d'une participation des collectivités à la réduction du déficit public.

Enfin, les bases d'imposition seront revalorisées de +1,7% en 2025. Depuis 2018, l'indexation annuelle des valeurs locatives foncières, à la base des impositions locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti) est fixée par le rapport entre l'indice IPCH de novembre N-1 et celui de novembre N-2. En 2025, les bases fiscales augmenteront de 1,7% (+3,9% en 2024)

## *PARTIE II : IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE*

La loi de finances pour 2024 est venue créer une nouvelle obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Il s'agit de l'impact du budget pour la transition écologique annexé chaque année au compte administratif, à partir du CA 2024.

L'objectif est d'évaluer l'impact environnemental de chaque dépense d'investissement selon chacun des axes suivants :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

En fonction de l'axe, la dépense sera cotée comme « favorable », « défavorable » ou « neutre ».

Cette annexe environnementale sera mise en œuvre de façon progressive :

- Compte administratif 2024 : cotation pour l'axe 1 ;
- Comptes administratifs 2025 et 2026 : cotation pour l'axe 1 et l'axe 6 ;
- Comptes administratifs à partir de 2027 : tous les axes.

Elle concerne uniquement les budgets en M57 pour la première année. A partir des comptes administratifs 2025, les budgets en M4 (SPIC) seront aussi concernés.

## PARTIE III : SITUATION FINANCIERE DE LA CCVA AU 31/12/2024

### A. Exécution budgétaire 2024

#### 1. Les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes Petite enfance et Déchets

Le **budget principal** affiche un résultat positif en 2024 :

- Section de fonctionnement : +2,51 M€ ;
- Section d'investissement : +0,66 M€.

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		0,19	0,19
Résultat de l'exercice 2024	7,64	9,96	2,32
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	7,64	10,15	<b>2,51</b>
INVESTISSEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		0,31	0,31
Résultat de l'exercice 2024	2,12	2,47	0,35
Résultat d'investissement au 31/12/2024	2,12	2,79	<b>0,66</b>
<b>RESULTAT GLOBAL : +3,2 M€</b>			

Le **budget annexe Petite enfance** affiche un résultat positif en 2024 :

- Section de fonctionnement : +796,8 k€ ;
- Section d'investissement : +33,3 k€.

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE			
FONCTIONNEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		650,0	650,0
Résultat de l'exercice 2024	2 385,4	2 532,2	146,8
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	2 385,4	3 182,2	<b>796,8</b>
INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	75,1		- 75,1
Résultat de l'exercice 2024	52,3	160,6	108,3
Résultat d'investissement au 31/12/2024	127,3	160,6	<b>33,3</b>
<b>RESULTAT GLOBAL : +830,1 k€</b>			

Le **budget annexe Déchets** affiche un résultat positif en 2024 :

- Section de fonctionnement : +453,2 k€ ;
- Section d'investissement : +4,9 k€.

BUDGET ANNEXE DECHETS			
FONCTIONNEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		435,0	435,0
Résultat de l'exercice 2024	2 926,9	2 945,0	18,2
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	2 926,9	3 380,0	<b>453,2</b>

INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	43,6	-	43,6
Résultat de l'exercice 2024	21,4	69,8	48,5
Résultat d'investissement au 31/12/2024	64,9	69,8	<b>4,9</b>

<b>RESULTAT GLOBAL : +458,1 k€</b>			
------------------------------------	--	--	--

La **consolidation de ces 3 budgets** laisse apparaître un résultat positif en 2024, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : +3,76 M€ ;
- Section d'investissement : +0,70 M€.

BUDGETS PRINCIPAL, PETITE ENFANCE ET DECHETS CONSOLIDES			
FONCTIONNEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		1,28	1,28
Résultat de l'exercice 2024	12,95	15,44	2,49
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	12,95	16,71	<b>3,76</b>

INVESTISSEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		0,20	0,20
Résultat de l'exercice 2024	2,20	2,70	0,51
Résultat d'investissement au 31/12/2024	2,20	2,90	<b>0,70</b>

<b>RESULTAT GLOBAL : +4,47 M€</b>			
-----------------------------------	--	--	--

La consolidation du budget principal et du budget petite enfance laisse apparaître un résultat positif en 2024, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : +3,31 M€ ;
- Section d'investissement : +0,70 M€.

#### BUDGETS PRINCIPAL ET PETITE ENFANCE CONSOLIDES

FONCTIONNEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		0,84	0,84
Résultat de l'exercice 2024	10,02	12,49	2,47
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	10,02	13,33	<b>3,31</b>

INVESTISSEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		0,24	0,24
Résultat de l'exercice 2024	2,18	2,63	0,46
Résultat d'investissement au 31/12/2024	2,18	2,87	<b>0,70</b>

**RESULTAT GLOBAL : +4,01 M€**

## 2. Les comptes administratifs 2024 des budgets annexes Tourisme et des zones (Triangle et Pechnauquié III)

Le **budget annexe Tourisme** affiche un résultat positif en 2024 de 14,3 k€ porté exclusivement par la section d'exploitation.

#### BUDGET ANNEXE TOURISME

EXPLOITATION (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		17,0	17,0
Résultat de l'exercice 2024	169,2	166,5	- 2,7
Résultat d'exploitation au 31/12/2024	169,2	183,5	<b>14,3</b>

INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	-	-	-
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-
Résultat d'investissement au 31/12/2024	-	-	-

**RESULTAT GLOBAL : +14,3 k€**

Le **budget annexe Zone du Triangle** affiche un résultat positif en 2024 :

- Section de fonctionnement : +233,8 k€ ;
- Section d'investissement : +53,1 k€.

BUDGET ANNEXE ZONE DU TRIANGLE			
FONCTIONNEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		1 393,8	1 393,8
Résultat de l'exercice 2024	1 160,0	-	1 160,0
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	1 160,0	1 393,8	<b>233,8</b>

INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		81,1	81,1
Résultat de l'exercice 2024	28,0	-	28,0
Résultat d'investissement au 31/12/2024	28,0	81,1	<b>53,1</b>

<b>RESULTAT GLOBAL : +286,9 k€</b>			
------------------------------------	--	--	--

Le **budget annexe Zone de Pechnauquié III** affiche un résultat négatif en 2024 :

- Section de fonctionnement : +2 214 k€ ;
- Section d'investissement : -3 256,4 k€.

BUDGET ANNEXE ZONE PECHNAUQUIE III			
FONCTIONNEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		2 352,4	2 352,4
Résultat de l'exercice 2024	178,4	40,0	138,4
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	178,4	2 392,4	<b>2 214,0</b>

INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	3 225,4		- 3 225,4
Résultat de l'exercice 2024	31,0	-	31,0
Résultat d'investissement au 31/12/2024	3 256,4	-	<b>3 256,4</b>

<b>RESULTAT GLOBAL : -1 M€</b>			
--------------------------------	--	--	--

La **consolidation de tous les budgets de la CCVA** laisse apparaître un résultat positif en 2024, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : +6,23 M€ ;
- Section d'investissement : -2,50 M€.

BUDGET CCVA (TOUS BUDGETS CONSOLIDES)			
FONCTIONNEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		5,04	5,04
Résultat de l'exercice 2024	14,46	15,64	1,19
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	14,46	20,68	<b>6,23</b>

INVESTISSEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	2,95		- 2,95
Résultat de l'exercice 2024	2,26	2,70	0,45
Résultat d'investissement au 31/12/2024	5,21	2,70	- <b>2,50</b>

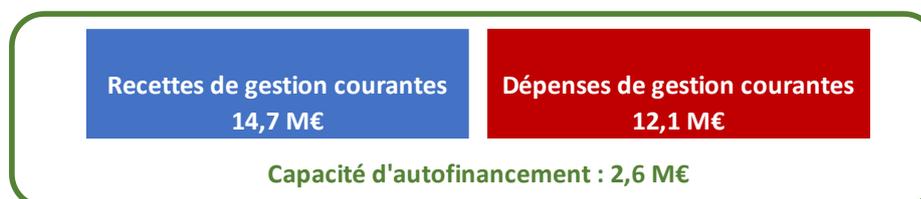
**RESULTAT GLOBAL : +3,72 M€**

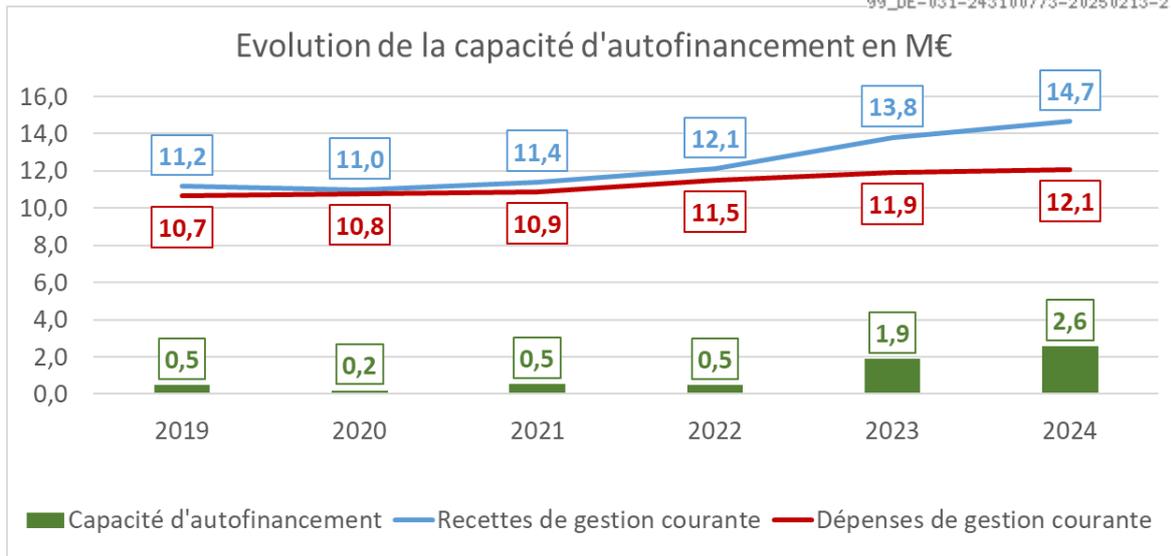
## B. Les ratios financiers

### 1. La section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement

La consolidation des budgets relatifs à des services publics administratifs (budget principal, budget annexe Petite enfance et budget annexe Déchets) laisse apparaître une capacité d'autofinancement (CAF) en nette amélioration par rapport aux années antérieures.

La capacité d'autofinancement (CAF), différence entre les recettes de fonctionnement récurrentes et les dépenses de fonctionnement récurrentes, s'établit à 2,6 M€ en 2024. La CAF représente la capacité de financement des investissements futurs.





La capacité d'autofinancement est globalement stable depuis 2019 et s'améliore en 2023 et 2024 grâce à une maîtrise des dépenses et une progression significative des recettes.

Recettes de gestion courante (en M€)	2023	2024
<b>TOTAL</b>	<b>13,79</b>	<b>14,65</b>
Produits des services	0,92	1,45
Impôts et taxes	9,13	9,50
Dotations et participations	3,64	3,56
Autres produits	0,10	0,14

Les recettes courantes progressent de +0,86 M€ entre 2023 et 2024 :

- Produits des services (+0,52 M€) :
  - Facturation de deux années de mutualisation (+0,37 M€) de manière exceptionnelle afin que les recettes 2024 soient inscrites au budget 2024 et qu'il n'y ait plus un décalage d'un an ;
  - Régularisation du remboursement des charges de personnel 2023 du budget annexe Tourisme (+0,08 M€) ;
  
- Impôts et taxes (+0,37 M€) :
  - Impôts directs locaux (TFB, TFNB, CFE, THRS) : +0,18 M€, suite principalement à la revalorisation des bases fiscales (+3,9% en 2024) ;
  - TEOM : +0,13 M€. Les bases fiscales de TEOM sont également soumises à la revalorisation annuelle des bases fiscales.

Dépenses de gestion courante (en M€)	2023	2024
<b>TOTAL</b>	<b>11,87</b>	<b>12,07</b>
Charges générales	3,72	3,76
Charges de personnel	4,38	4,64
Atténuations de produits	2,65	2,69
Autres charges	1,12	0,97

Les dépenses courantes progressent de +0,20 M€ entre 2023 et 2024.

Comme en recettes, l'exercice 2024 intègre, au sein des charges de personnel, deux années de remboursement de mutualisation ce qui vient grossir les dépenses de manière exceptionnelle de +0,26 M€.

Sans cette opération de régularisation, les dépenses de gestion courante afficheraient une légère baisse avec :

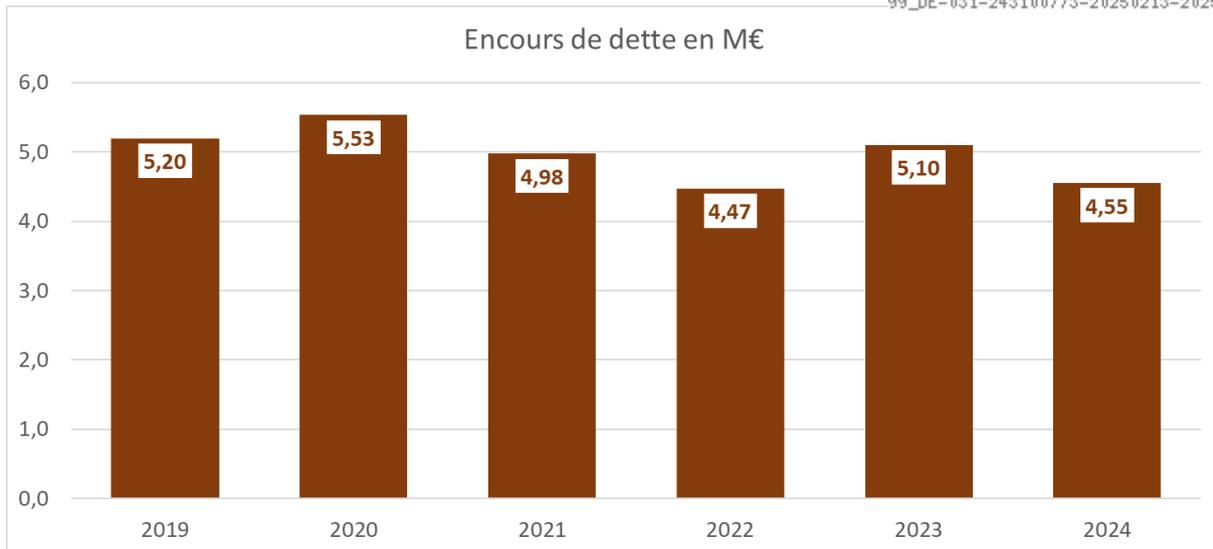
- Une hausse des charges générales de 0,05 M€ (soit +1,2%, sous le niveau de l'inflation)
- Une hausse des atténuations de produits de +0,04 M€ correspondant pour moitié à une hausse du prélèvement du FPIC et pour l'autre moitié à une hausse du reversement du produit de TEOM de Buzet-sur-Tarn au SMICTOM de Lavaur.
- Une baisse des autres charges de -0,15 M€. En effet, les contributions 2022 et 2023 au Syndicat mixte « Les portes du Tarn » ont été payées sur l'exercice 2023 faisant mécaniquement grossir les charges cette année-là.

## 2. Les investissements et la dette

Le montant des investissements réalisés sur le budget principal et les budgets annexes petite enfance et déchets atteint 1,15 M€ en 2024. Il s'agit essentiellement :

- Des travaux de voirie (834 k€) ;
- Rénovation énergétique du Pôle social (150 k€) ;
- De l'achat de bacs (14 k€) ;
- Des travaux sur les crèches (22 k€) ;
- Des travaux pour les Lacs de Valette à Layrac (31 k€).

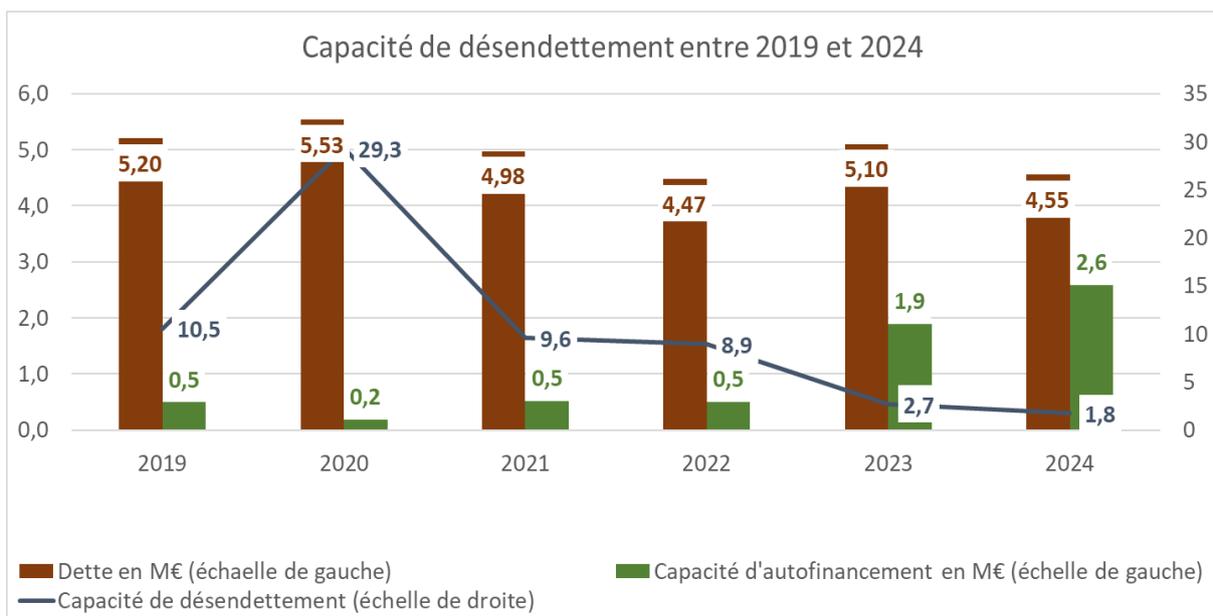
Entre 2019 et 2024, l'encours de dette diminue (-0,65 M€) sur les trois budgets consolidés (budget principal, budget annexe Petite enfance et budget annexe Déchets).



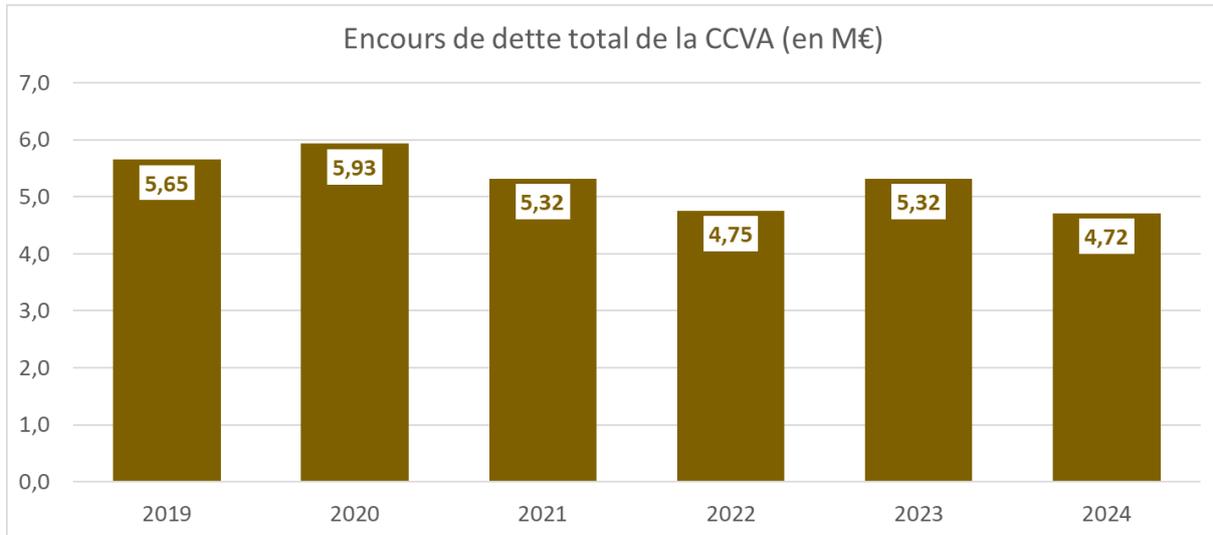
Sur les budgets consolidés (budget principal, budget annexe Petite enfance et budget annexe Déchets), la CCVA détient 13 contrats d'emprunt à rembourser, tous classés en catégorie 1A sur la Charte Gissler, catégorie qui présente les emprunts les moins risqués.

La capacité de désendettement, ratio qui exprime le nombre théorique d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible, diminue depuis 2019.

Le désendettement de la CCVA et surtout la hausse de sa capacité d'autofinancement permet d'améliorer la capacité de la Communauté de communes à rembourser sa dette. Le ratio passe ainsi de 10,5 années en 2019 à 1,8 années en 2024 (en amélioration aussi par rapport à 2023).



En tenant compte des zones d'activité, l'encours de dette en 2024 s'élève à 4,72 M€, en baisse de -0,9 M€ par rapport en 2019.



## PARTIE IV : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2025

### A. Section de fonctionnement

#### 1. Budget principal

Recettes de gestion courante (en M€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>9,10</b>	<b>9,00</b>
Produits des services	0,75	0,55
Impôts et taxes	6,57	6,60
Dotations et participations	1,75	1,80
Autres produits	0,04	0,05

Les recettes de fonctionnement pourraient être amenées à légèrement diminuer (-0,1 M€) entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025.

Les produits des services diminueraient du fait de la hausse exceptionnelle en 2024 liée à la comptabilisation de deux années de remboursement de mutualisation et du retour à la normal (comptabilisation d'une seule année) en 2025.

Par prudence et compte tenu du manque de visibilité nationale sur les recettes des collectivités, les autres produits sont considérés comme globalement stables en 2025.

Dépenses de gestion courante (en M€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>8,68</b>	<b>8,14</b>
Charges générales	1,58	1,40
Charges de personnel	2,65	2,50
Atténuations de produits	2,44	2,50
Autres charges	2,02	1,74

Les dépenses devraient reculer, passant de 8,68 M€ au budget 2023 à 8,14 M€ au budget 2025.

Les charges générales peuvent être réduites de près de 0,2 M€ pour coller au réalisé 2024 sans revenir sur les services publics fournis.

Les charges de personnel sont stables, la baisse s'explique uniquement par la comptabilisation d'une seule année de mutualisation en 2025 contre deux en 2024.

Les atténuations de produits devraient augmenter pour intégrer la hausse des attributions de compensation liée à la restitution de l'entretien des cimetières aux communes.

Les autres charges comptabilisent principalement les participations aux syndicats dont la CCVA est membre (SMIX Portes du Tarn, PETR Tolosan, SCOT Nord, Haute-Garonne Numérique, etc.) et les subventions d'équilibre versées :

- Au CIAS : 110 k€ (stable)
- Au budget annexe Petite enfance : 700 k€ (-50 k€)
- Au budget annexe Tourisme : 110 k€ (+49 k€)

## 2. Budget annexe Petite enfance

Recettes de gestion courante (en M€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>2,95</b>	<b>2,71</b>
Produits des services	0,36	0,40
Impôts et taxes	-	-
Dotations et participations	2,55	2,30
Autres produits	0,05	0,01

Les recettes du budget annexe Petite enfance devraient diminuer entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025 :

- La subvention d'équilibre versée par le budget principal pourrait être revue à la baisse (-50 k€) compte tenu du résultat excédentaire en 2024 et de la maîtrise des dépenses ;
- La participation de la CAF sera ajustée pour coller au montant perçu en 2024.

Dépenses de gestion courante (en M€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>2,94</b>	<b>2,76</b>
Charges générales	0,26	0,28
Charges de personnel	2,65	2,45
Atténuations de produits	-	-
Autres charges	0,03	0,03

Les dépenses de fonctionnement sont aussi en baisse en 2025. Celle-ci s'explique par l'ajustement des dépenses de personnel du BP 2025 au montant réalisé en 2024.

## 3. Budget annexe Déchets

Recettes de gestion courante (en M€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>3,07</b>	<b>3,10</b>
Produits des services	0,20	0,20
Impôts et taxes	2,69	2,75
Dotations et participations	0,19	0,15
Autres produits	-	-

Les recettes 2024 devraient être équivalentes aux recettes 2024 (hausse de la TEOM liée à la revalorisation des bases fiscales).

Dépenses de gestion courante (en M€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>3,40</b>	<b>3,48</b>
Charges générales	2,80	2,85
Charges de personnel	0,13	0,15
Atténuations de produits	0,39	0,39
Autres charges	0,08	0,09

Les charges générales sont prévues à la hausse en 2025 en cas de passage en tarification incitative. Il s'agit cependant d'une hausse légère du fait de l'intégration de ces coûts dès le budget 2024.

Les autres dépenses (personnel, reversement de la TEOM de Buzet au SMICTOM de la région de Lavour et la participation au SMGV) sont stables.

#### 4. Budget annexe Tourisme

Recettes de gestion courante (en k€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>172,99</b>	<b>110,00</b>
Produits des services	2,50	-
Impôts et taxes	-	-
Dotations et participations	170,49	110,00
Autres produits	-	-

La recette du budget annexe Tourisme correspond intégralement à la subvention d'équilibre versée par le budget général.

Dépenses de gestion courante (en k€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>190,00</b>	<b>110,00</b>
Charges générales	59,00	55,00
Charges de personnel	131,00	55,00
Atténuations de produits	-	-
Autres charges	-	-

En 2025, les charges diminueraient (comptabilisation de deux années de charges de personnel en 2024 puis retour à la normale en 2025).

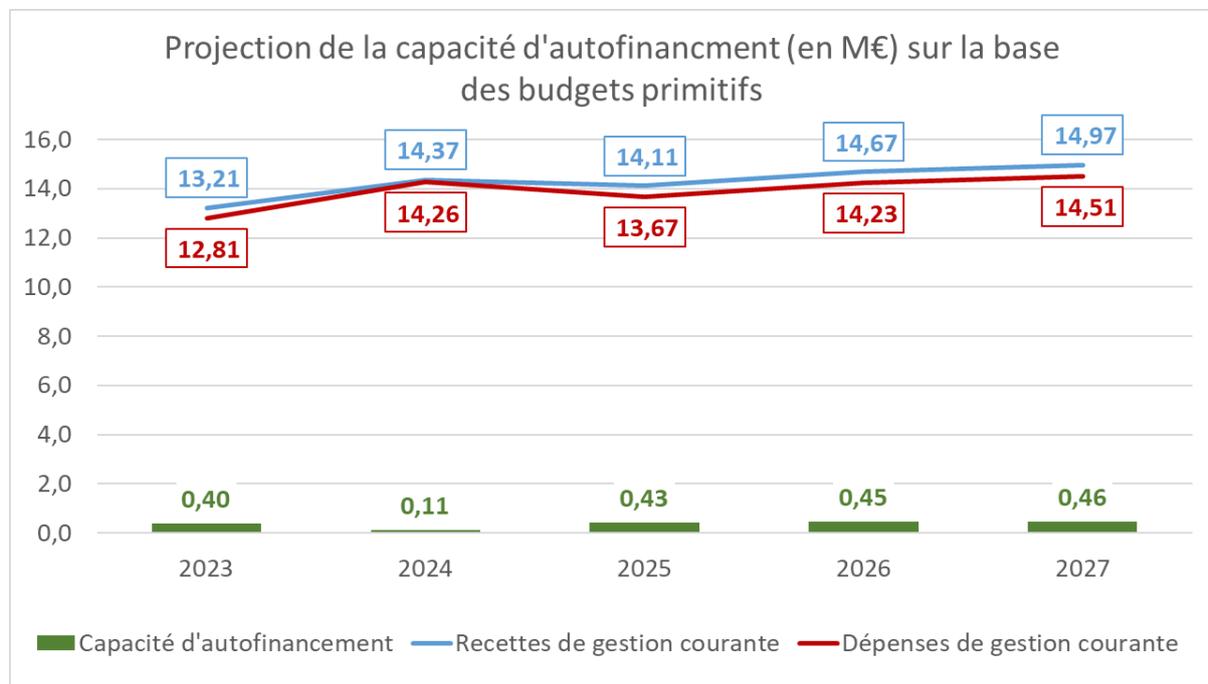
## 5. Consolidation du budget principal et des budgets annexes Petite enfance et Déchets

La consolidation des budgets (hors subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe Petite enfance) laisse apparaître une capacité d'autofinancement stable en 2024 par rapport en 2023.

Recettes de gestion courante (en M€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>14,37</b>	<b>14,11</b>
Produits des services	1,30	1,15
Impôts et taxes	9,25	9,35
Dotations et participations	3,73	3,55
Autres produits	0,09	0,06

Dépenses de gestion courante (en M€)	BP 2024	BP 2025
<b>TOTAL</b>	<b>14,26</b>	<b>13,67</b>
Charges générales	4,63	4,53
Charges de personnel	5,43	5,10
Atténuations de produits	2,83	2,89
Autres charges	1,37	1,16

La projection de la capacité d'autofinancement montre la soutenabilité de la situation financière de la CCVA sur plusieurs années.



## B. Les investissements et la dette

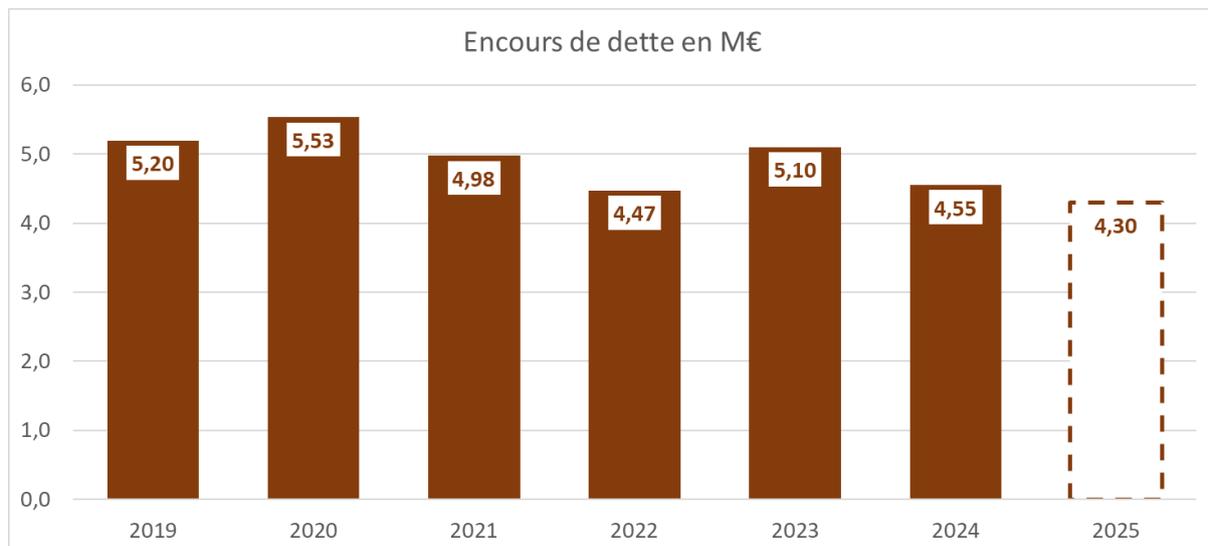
### 1. Les investissements

L'enveloppe budgétaire pour les investissements devrait atteindre 2 M€ en 2025 comme en 2024 pour financer notamment :

- Les travaux de voirie (pool routier) ;
- Les travaux et aménagements des Lacs de Valette ;
- L'achat de bacs et des équipements dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative ;
- Les travaux et réparations au sein des crèches ;

### 2. La dette

En 2025, la CCVA devra ponctuellement avoir recours à l'emprunt pour financer une partie des investissements liés à la tarification incitative (montant du prêt estimé à ce jour à 250 k€). Malgré ce nouvel emprunt, la Communauté de communes continuera de se désendetter.



Les perspectives budgétaires de la CCVA s'inscrivent dans une volonté de maintenir un service de qualité aux usagers et un niveau important d'investissements sans augmenter les taux d'imposition et en axant le financement sur la recherche de subventions et l'autofinancement.